

Insertion et accès à la culture

Réunion du groupe de travail

Mercredi, 30 mars 2016, à la maison diocésaine de la solidarité

Présents : M.MEBARKI (Cultures 21)- B. LECLERC (gestionnaire du site du réseau)- G.REIBEL (ATD Quart Monde)- -C. MAURY (CARITAS – JF QUANTIN (MRAP et RESF)- C.GRECIET (FRAC Lorraine)- M. MONZEL (Armée du salut)- E. LEGARREC (Armée du Salut)- A. MOY(Caritas)- H. LECLERC (coordonnatrice du réseau)

Excusés : A. MENNUNI-MEYER (Festival Passages)- L. KUCMA (AIEM) - M.REGAZ (FAP)-

Ordre du jour

- Elaborer les bases d'une convention de médiation et d'accompagnement entre associations et structures culturelles : objectifs, moyens, échéancier
- Soumettre pour débat les propositions du groupe restreint qui s'est réuni le 19 février

I - Objectif

Promouvoir la culture pour tous en développant un système de billets mis à disposition des associations pour les publics en précarité, dans le cadre d'un contrat d'engagement entre les associations du réseau de solidarité et les structures culturelles.

Comme toutes les actions conduites par le *Réseau de Solidarité*, ce projet s'inscrit dans une démarche d'insertion citoyenne et d'épanouissement de la personne.

Le but est d'encourager chacun à fréquenter les lieux culturels de la ville de Metz , à franchir des frontières invisibles , à avoir sa place dans notre société.

II - Moyens :

Il convient d'inscrire la mise à disposition de places, consentie par les structures culturelles, dans une démarche d'accompagnement faite par les associations et de médiation proposée par les structures culturelles.

Qu'entend-on par médiation et accompagnement ?

La médiation correspond à tout ce que la structure culturelle peut mettre en place pour préparer chaque personne à aborder un spectacle, une activité, une visite ... Cela peut passer par mettre en contact avec le lieu, expliquer le cheminement du créateur, raconter la manière dont l'œuvre s'est construite...

L'accompagnement physique assuré par l'association est, quant à lui, essentiel, ainsi qu'en témoignent les participants à cette réunion. Cet accompagnement s'inscrit aussi dans des échanges avant, pendant et après la visite, le spectacle : donner des clés de compréhension, donner son avis après ...

Il convient de se renseigner précisément sur ce qui est proposé pour savoir si la proposition culturelle peut convenir.

Le rôle de l'association est de rendre le projet culturel faisable et accessible.

Pour que cette démarche d'accompagnement / médiation soit possible, une relation de confiance doit s'établir entre la structure culturelle et l'association. Des rencontres sont à organiser en amont et après. La communication est très importante.

Un témoignage : l'Armée du Salut est déjà dans cette démarche et fait un vrai accompagnement. Son intervenante culturelle travaille en lien avec *Metz en scène*, le FRAC et cela suscite de l'intérêt de la part du public de l'armée du salut, par exemple en danse contemporaine.

Il est clair que la plupart des structures culturelles sont très ouvertes pour travailler avec des publics en précarité.

Un exemple : le FRAC qui propose des expositions thématiques engagées.

L'expo est un prétexte à engager des discussions avec le public. L'art est considéré comme l'outil central au service d'un projet de société.

Les médiateurs du FRAC adaptent leur niveau de langage au public.

La médiation au FRAC ne se fait pas que lors des visites des expos : des bénévoles peuvent participer à divers travaux et aménagements.

Le FRAC essaie le plus possible de travailler avec les associations.

III – Démarche de mise en œuvre

1. Lister les structures structurelles qui pourraient s'inscrire dans cette démarche :
 - FRAC
 - PASSAGES
 - METZ en Scène
 - La cour d'or
 - Opéra Théâtre
 - TCRM Blida
 - Pompidou
 - ONL
 - Philharmonie
 - Conservatoire
 - Cinéma
 - Livre à Metz
 - Asso Boumchaka
 - Galeries d'art
 - Archives départementales

2. Une rencontre avec chacune d'elles sera nécessaire après un échange épistolaire : rencontre pour présenter le projet, l'engagement réciproque et les modalités de mise en œuvre.

3. Informer l'adjoint au Maire à la culture de ce projet et voir si un partenariat avec la ville de Metz est envisageable dans ce domaine. Savoir si certaines structures culturelles ont déjà des conventions avec la ville pour l'accueil des publics précaires.

4. Organisation de la mise à disposition de places.

Le réseau est une interface qui met en contact les associations et les structures culturelles.

Plutôt que de solliciter périodiquement les structures, il semble plus intéressant de s'appuyer sur des actions fortes signalées par les structures culturelles elles – mêmes.

Sur le site du réseau, il pourra y avoir un calendrier qui sera rempli en fonction des places proposées par les structures.

Ainsi, les associations auront immédiatement ces informations et verront si les propositions correspondent aux goûts de leur public ou/ et aux projets de l'association.

Les places resteront disponibles au niveau de chaque structure culturelle, ce qui évitera une centralisation inutile : les associations intéressées s'adresseront directement à la structure culturelle.

5. Le contrat d'engagement doit comporter des modalités d'évaluation : un suivi de l'utilisation des places mises à disposition est nécessaire, ainsi qu'une évaluation qualitative faite par les partenaires.

Echéancier :

Un projet de contrat d'engagement entre associations et structures culturelles est à rédiger début avril, puis à valider par le groupe.

Il sera ensuite proposé aux associations du réseau et aux structures culturelles, qu'il conviendra de rencontrer les unes après les autres.

Une demande de RDV avec l'adjoint au Maire est à prévoir.

La prochaine réunion du GT « accès à la culture » aura lieu lorsque nous aurons rencontré quelques structures culturelles, afin de pouvoir apprécier la faisabilité du projet.